



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sectorielle annuelle (ESA)

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'une enquête existante

*Périodicité* : annuelle

*Demandeur* : Insee, Direction des statistiques d'entreprise (DSE)

Au cours de sa réunion du 25 mars 2025 la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné la demande de renouvellement de l'avis d'opportunité de l'enquête sectorielle annuelle (ESA) menée auprès des entreprises marchandes participant au système productif, à l'exception des entreprises du secteur financier, industriel (pour la métropole) et des exploitations agricoles (sauf classe 02.20). Une fiche descriptive avait été élaborée et mise en ligne en amont de la réunion.

**Objectifs** : L'ESA permet de repérer les différentes activités exercées par les entreprises, via la ventilation de leur chiffre d'affaires en branches et d'en déduire leur activité principale (code APE) ; de reconstituer les comptes consolidés des entreprises au sens de la loi de modernisation économique ; de décrire au travers des variables spécifiques les principales caractéristiques de chaque secteur, en lien avec les besoins des différents acteurs, dont les organisations professionnelles.

**Historique et contexte** : elle est réalisée pour la première fois en 2009 sur l'exercice 2008, et remplace les enquêtes annuelles d'entreprises (EAE). Depuis le millésime 2017, le tirage de l'échantillon est réalisé en entreprise (au sens LME), mais l'interrogation se fait toujours en unités légales. Depuis la collecte 2019, la réponse peut se faire sur Internet en plus du format papier. Régulièrement, le volet sectoriel fait l'objet de modifications, en accord avec les acteurs de premier niveau du dispositif (« APN », acteurs sectoriels ou des comptes). Les dernières grosses modifications ont été regroupées et ont porté sur le millésime 2021.

**Place dans le dispositif statistique et concertation** : L'ESA est un élément du système Esane au même titre que l'enquête annuelle de production dans l'industrie (EAP) ou le traitement des liasses fiscales. Le système Esane est au cœur de la statistique d'entreprise ; elle est alimentée par le répertoire Sirius qui détermine le champ de la statistique d'entreprises, et alimente également Sirius en lui fournissant une mise à jour d'informations (Chiffre d'Affaires, code activité...). Le système Esane combine plusieurs sources administratives – les différentes sources fiscales correspondant aux différents régimes fiscaux et les données relatives à l'emploi (les données conjoncturelles et structurelles issues de la Déclaration sociale nominative – DSN depuis 2021) – et celle des enquêtes statistiques ESA et EAP. Il couvre l'ensemble des unités marchandes actives et productives des secteurs de l'industrie (via l'EAP notamment) et de la construction, du commerce et des services (via l'ESA notamment). En revanche, il ne couvre qu'une partie des secteurs agricole et financier, dont le reste est couvert respectivement par le Service de la statistique et de la prospective et par la Banque de France.

Les acteurs de premier niveau (APN) au sein du Système statistique public (SSP) sont consultés régulièrement dans le cadre d'un comité des utilisateurs où ils peuvent faire remonter leurs besoins et ceux de leurs partenaires (fédérations professionnelles, utilisateurs fréquents, dans le cadre des rapports aux commissions des comptes...).

Pour l'ESA 2025, des réunions bilatérales avec les partenaires ont été organisées pour identifier les variables indispensables à collecter, pour les besoins des comptes nationaux ou la production courante des partenaires et l'utilisation de la nomenclature d'activité révisée (passage à la Naf 2025), en visant à alléger au maximum les variables en collecte pour assurer dans de bonne condition les publications en nouvelle nomenclature. Une deuxième vague de consultation sera organisée au second semestre 2025 pour recueillir les besoins complémentaires à prévoir pour l'ESA 2026, pour ne conserver que les questions utiles et de bonne qualité, quitte à reformuler les questions existantes. Le dispositif Esane, fait également l'objet d'une communication annuelle auprès des organismes professionnels, lors d'une réunion de présentation de l'enquête et du dispositif Esane.

**Questionnaire et collecte :** Jusqu'à 2024 inclus, il y avait en tout une vingtaine de types de questionnaires différents, adaptés à chaque grand secteur économique. À l'occasion de l'intégration de l'ESA 2025 dans le nouveau dispositif de collecte par Internet Platines (en remplacement de Coltrane), un important travail de remise à plat, de rationalisation et d'harmonisation des questionnaires a été effectué pour aboutir à huit grands types de questionnaires.

Les principaux thèmes sont : analyse du chiffre d'affaires, données comptables des entreprises profilées, variables spécifiques sectorielles (volume de carburant, analyse clientèle pour les services et la construction...). La partie « variables sectorielles » est réduite aux variables indispensables pour l'ESA 2025, mais sera complétée à compter de l'ESA 2026.

La collecte annuelle est effectuée en trois vagues pour tenir compte des différentes dates de clôture d'exercice des entreprises entre le début de l'année N+1 et la fin du premier semestre N+1, pour l'exercice comptable N.

Depuis 2023, suite à une réduction de la taille de l'échantillon, l'enquête porte sur environ 110 800 unités légales, DOM compris. Le nombre d'entreprises profilées manuellement interrogées a régulièrement augmenté pour atteindre près de 800 en 2024.

**Utilisateurs et diffusion :** Les utilisateurs finaux sont Eurostat ; les acteurs de premier niveau (APN) au sein du Service Statistique Public (SSP) : le département des comptes nationaux et les acteurs sectoriels de premier niveau les fédérations professionnelles ; tous les publics qui s'intéressent de près ou de loin aux entreprises ; les Services statistiques ministériels ; les chercheurs et les chargés d'études au sein du SSP et des administrations.

C'est l'ensemble du système Esane qui donne lieu à des publications via différents produits, dont le principal est l'Insee Résultats annuel « Caractéristiques comptables, financières et d'emploi des entreprises » diffusé en septembre N+2 qui regroupe l'ensemble des résultats détaillés issus d'Esane. Les fichiers individuels (FARE, ventilation du chiffre d'affaires par activités – VAC, données spécifiques de l'enquête ESA – ECHESA) sont diffusés au CASD en fin d'année N+2.

Les données de l'ESA 2025 seront intégrées aux premières diffusions provisoires à Eurostat fin octobre 2026 et aux données définitives en septembre 2027.

**Remarques en commission :** une présentation des différents changements prévus pour cette enquête, et de sa mutualisation partielle avec l'EAP a eu lieu. Aucune remarque à propos de l'opportunité de cette enquête n'a eu lieu suite à la publication de la fiche descriptive ni en amont de ni durant la Commission.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à ce projet d'enquête.

L'opportunité est accordée pour **5 ans** à compter de l'année suivant celle de la délivrance de l'avis d'opportunité, soit pour les **années de collecte 2026-2030**